

**PRÈS LA CHAMBRE DE LA COUR SUPRÊME
DES CHAMBRES EXTRAORDINAIRES AU SEIN DES TRIBUNAUX CAMBODGIENS**

Dépôt

Dossier n° : 002/19-09-2007-ECCC/SC

Parties déposantes : M. KHIEU Samphân

Déposé auprès de : La Chambre de la Cour Suprême

Langue originale : Français

Date du document : 20 décembre 2018

Classement

Classement suggéré par la partie déposante : Public

Classement arrêté par la Chambre de première instance : ហាណាណា/Public

Statut du classement :

Réexamen du classement provisoire :

Nom du fonctionnaire du service des dossiers et archives :

Signature:



Réplique de KHIEU Samphân à la réponse de l'Accusation à son appel urgent contre le jugement prononcé le 16 novembre 2018

TABLE DES SOURCES

Déposée par :

Avocats de M. KHIEU Samphân

KONG Sam Onn

Anta GUISSÉ

Assistés de

SENG Socheata

Marie CAPOTORTO

Cécile ROUBEIX

Marine BOUDJEMAA

Dounia HATTABI

SOUSOURN Chancharya

Auprès de :

La Chambre de la Cour Suprême

KONG Srim

Agnieszka KLONOWIECKA-MILART

SOM Sereyvuth

Chandra Nihal JAYASINGHE

MONG Monichariya

Florence Ndepele MWACHANDE-MUMBA

YA Narin

Les co-procureurs

CHEA Leang

Nicholas KOUMJIAN

Tous les avocats des parties civiles

La Défense de M. NUON Chea

TABLE DES SOURCES

I. DROIT DES CETC

- Loi sur les CETC.
- Règlement Intérieur des CETC.
- Directive pratique sur le dépôt des documents auprès des CETC.

II. DROIT INTERNATIONAL

- Pacte international relatif aux droits civils et politiques.
- Règlement de procédure et de preuve du TPIY, du 30 janvier 1995.
- Règlement de procédure et de preuve du TPIR, du 29 juin 1995.
- Règlement de procédure et de preuve du TSL, du 5 juin 2009.
- Règlement de procédure et de preuve du MICT, du 8 juin 2012.

III. DOCUMENTS JUDICIAIRES

1. Chambre de la Cour Suprême

- Décision relative à l'appel immédiat interjeté par NUON Chea contre la décision de la Chambre de première instance statuant sur la demande tendant à la mise en œuvre de mesures dans le cadre d'une procédure simplifiée en application de la règle 35 du Règlement intérieur, 25 mars 2013, **E189/3/1/8**.
- *Decision on Co-Prosecutors' Request to File Response in One Language*, 30 novembre 2018, **E463/1/1/1**.

2. Chambre de première instance

- Jugement du [procès 002/01], 7 août 2014, **E313**.
- Ordonnance fixant la date du prononcé du jugement dans le [procès 002/02], 26 septembre 2018, **E462**.

3. Chambre préliminaire

- *Decision on AO An's Urgent Request for Redaction and Interim Measures*, 5 septembre 2018, **004/2-D360/3**.

4. Parties

- Appel urgent de KHIEU Samphân contre le jugement prononcé le 16 novembre 2018, 19 novembre 2018, **E463/1** (l'« Appel »).
- *Co-Prosecutors' Request to File their Response to KHIEU Samphan's Appeal Dated 19 November 2018 in One Language* (sic), 27 novembre 2018, **E463/1/1**.
- Réponse des co-Procureurs à l'appel interjeté par KHIEU Samphân contre le jugement prononcé le 16 novembre 2018, 30 novembre 2018, **E463/1/2** (la « Réponse »).
- Lettre au Président sur la notification tardive des conclusions des parties, 19 décembre 2018 (jointe en annexe).

5. Transcriptions d'audience

- 16 novembre 2018, **E1/529.1**.

IV. DIVERS

- Dictionnaire du vocabulaire juridique, sous la direction de Rémy Cabrillac, Éditions LexisNexis Litec, 3 édition (2008), p. 149 (extrait joint en annexe).
- *Another Trial – A review of Case 002/02: The Second Trial of NUON Chea and KHIEU Samphân at the [ECCC]*, by Caitlin McCaffrie and Daniel Mattes, Revised version published on 14 November 2018, Report for the WSD HANDA Center for Human Rights and Internal Justice at Stanford University and the East-West Center (disponible sur internet : https://krtrialmonitor.files.wordpress.com/2018/11/anothertrial_c00202report_mccaffriemattes_112018.pdf.)